

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
PLERGUER
35540

Tél. 02 99 58 91 27
Fax 02 99 58 11 71



Réunion de quartier

Samedi 1^{er} février 2025

Elus présents : Yannick AUBRY, Laurence GRIMAUT, Philippe GOUESBIER, Anne-Laure LE POCRÉAU, Jean-Louis BIENFAIT

Villages concernés : rue de la Croix du Fresne (du Calvaire jusqu'à Sevin), Le Domaine, Sevin, Route des Landes, Matagou, La Ville Hamerie, Bel-Être, La Touche, Lorette, La Moignerie, Le Pont Allain, Le Valet, Le Petit Valet, La Soulière, Saint Pétreux, La Priauté, La Prioutais, Le Monastère, Haut Eclair, Les Cognets, La Lande aux Guibets.

Rue La Croix du Fresne

« Les voitures roulent très vite. » Une jeune mère de famille explique qu'elle n'ose pas quitter son domicile à vélo avec ses enfants, les voitures arrivent très vite, sans visibilité.
Quels aménagements seraient possibles ?

Réponse : C'est une route départementale située en zone agglomérée, donc déjà limitée à 50 km/h. Bien que s'agissant d'une route départementale, le Département ne prendra pas à sa charge le moindre aménagement, que ce soit la réalisation d'un giratoire ou la mise en place de radar (à noter qu'il y a déjà 2 radars sur cet axe qui ont été financés par la commune). En zone agglomérée, tout aménagement est à la charge de la commune, avec des contraintes édictées par le Département. En l'état actuel le coût d'un giratoire ne permet pas à la commune d'envisager une programmation à court ou moyen terme.

Route des Landes

- « Il n'y a pas de trottoir qui longe la route... L'eau ruisselle des différents champs et vient se déverser au bord de la route. L'eau stagne, ou coule le long de la route. Les habitants signalent un risque de miroir, de glissement en cas de gel.

Propositions :

-nettoyer les regards pour faciliter l'écoulement de l'eau
-pourquoi pas créer/ ajouter un puisard, avec des gravillons pour favoriser un écoulement progressif
Le sous-sol des terrains situés en partie surélevée à l'ouest est en effet particulièrement humide. Les réseaux réalisés sur initiative privée n'ont peut-être pas été adaptés.

- « Il y a beaucoup de maisons, de jeunes enfants. Pourquoi pas créer un petit chemin piéton pour faciliter la visibilité et le déplacement des habitants ? »

La mairie a déjà fait les aménagements nécessaires pour sécuriser la traversée de la RD 676 au carrefour de la Croix du Fresne. Pour assurer une continuité du cheminement piétonnier, il faudrait supprimer le stationnement, sachant que les fossés ont déjà été busés sur tout le linéaire, ce qui apporte déjà de la sécurité.

- « Il y a un réverbère qui ne sert à rien. Il n'éclaire pas jusqu'au chemin. »

Réponse : la commune va réhabiliter tout son plan d'éclairage public pour notamment améliorer la performance énergétique. Les changements des luminaires sont prévus. Ne pas hésiter à faire remonter les informations. En toute logique, pas de nouvelles implantations.

- « Sur la route des Landes, il y a deux bosquets face à face. Certains arbres semblent prêts à tomber. C'est dangereux. »

Réponse : La commune ne peut pas couper des arbres présents sur des terrains privés. La mairie a bien pris en compte cette situation et est déjà intervenue sur ce secteur auprès de propriétaires.

- « Il y a des tontes de pelouse jetées dans les fossés sur l'axe Dol- Plerguer »

Idée : en informer la Brigade verte. Rappel des missions de la Brigade verte : informer, sensibiliser sur les nuisances environnementales ; (et verbaliser si besoin ??)

La Lande aux Guibets

« La commune a racle profondément les talus. Cela a fragilisé certaines racines de grands arbres. Deux ou trois arbres ont été touchés.

Constat général : depuis que les priorités à droite ont été transformées en stop sur l'axe Roz-Landrieux-Besnouis, la vitesse des automobiles a augmenté, ce qui accroît le risque d'accidents.

Réponse : La voie concernée est une route départementale, donc relevant de la compétence du Département qui a en charge l'entretien des fossés et talus et l'aménagement des carrefours.

La Moignerie

- « Quand on vient de Beaufort, il y a une priorité à droite qui n'est pas respectée. Comment la rendre plus visible ?

Réponse :

Des panneaux de signalisation seront posés dès que possible de part et d'autre du carrefour pour annoncer l'intersection.

- « En face de chez M. Mme Mercier-Douabin (maison bois), une haie a été coupée ; depuis, l'eau stagne.

Réponse : Une analyse de la situation sera faite par les services techniques municipaux pour vérifier si des mesures seraient opportunes.

Echanges divers

. **Concernant la réglementation de la chasse** : il n'y a pas d'information publique quant aux dates des battues. Certaines battues sont réalisées sur des terrains privés ; d'autres sont organisées par arrêté préfectoral pour réguler la population de sangliers.

La remarque sera portée à la connaissance de l'ACCA, sachant que l'association ACCA respecte strictement les règles de sécurité. Par ailleurs il est difficile de faire une information préalable sachant que les lieux de chasse sont déterminés au dernier moment en fonction de la présence des sangliers.

. **Concernant le projet AFAFE** : il s'agit de regrouper des parcelles, des entités plus proches de certaines exploitations, avec pour finalité de favoriser l'écoulement de l'eau jusqu'aux bassins de Mirloup et Beaufort.

Le Syndicat Eau du Pays de Saint Malo se positionne sur le rachat de terres agricoles, pour ensuite les proposer à l'exploitation avec un cahier des charges afin de protéger les retenues d'eau de la pollution agricole.

. **Concernant les chemins de randonnées** : il y a quelques années, un groupe de travail a été constitué pour recenser les chemins communaux. Faute de temps et de moyens, la démarche a été suspendue.

Cette démarche pose aussi d'autres questions :

- plus il y a de chemins, plus il y a nécessité d'entretien ;

- il y a parfois nécessité de passer par une propriété privée pour boucler un parcours ou éviter la route. Cela implique de rencontrer les propriétaires, leur demander leur accord, organiser le cheminement du sentier etc.

- il y a aussi certains critères imposés par le Département à respecter (les tronçons bitumés sont strictement limités par exemple)

- il y a des usagers et des besoins différents en fonction des usagers ; cela pose la question de la compatibilité entre les différents usagers pour que chacun s'y retrouve (piétons, cyclistes, cavaliers...)

Concernant l'Usine de Beaufort : l'usine sera déplacée du site actuel vers le village de La Planche. Le site actuel sera rendu à la nature.

Concernant l'étang de Beaufort, des études sont en cours pour penser l'agrandissement de la retenue d'eau.

Concernant le carrefour de l'axe La Moignerie-La Ville Hamerie : un panneau a été placé. Il s'agit d'informer de l'installation d'un accumulateur électrique (sorte de grosse batterie tampon qui stockera/délivrera de l'électricité si besoin). C'est une décision préfectorale : le préfet a approuvé une déclaration préalable de travaux. Lorsque les besoins sont d'utilité publique, le préfet peut déroger aux textes réglementaires (ex PLU).

Concernant le PNR : Le PNR ne protège pas plus ou moins. Ce n'est pas un cadre réglementaire supplémentaire. En revanche, il est l'occasion de sensibiliser à la biodiversité, d'avoir des actions d'information, de réflexion sur le respect de l'environnement. C'est un outil à disposition des communes qui vise la valorisation et l'expérimentation dans les domaines du développement. Ne pas hésiter à contacter Karine Norris Ollivier pour plus d'informations.

Concernant le déploiement de la fibre optique : l'ensemble de la commune est couvert, sauf quelques point névralgiques (le Monastère de Beaufort, le Boussou). La Lande aux Guibets n'est pas raccordée pour le moment, ce service sera effectué par la communauté de communes de Dol de Bretagne.

Concernant le bourg :

- fermeture du commerce de Mr BRIAND en ce début d'année. Pas de reprise prévue (seulement reprise de la clientèle), local à la location.

- près de la pharmacie : la commune a d'ores et déjà acquis l'ensemble des bâtiments vétustes (ancien restaurant, remises...) pour réhabiliter cet espace avec création d'habitations, d'un chemin piétonnier. Pour plus d'informations, ne pas hésiter à consulter le PLU (OAP « Chemin des écoliers »).

Concernant la zone du Mesnil : Saint-Malo Agglomération a la compétence « développement des zones d'activité ». A ce titre, il lui est possible d'enclencher une procédure d'expropriation lorsqu'un seul propriétaire s'oppose à un projet d'intérêt commun.

La zone de covoiturage au niveau du rond-point du Mesnil sera intégrée dans l'opération. La procédure est en cours.

Dernière intervention : un des habitants participants souligne que « c'est une bonne idée de faire ces réunions de quartier. » C'est l'occasion de se rencontrer, d'échanger, ne pas rester seul avec ses questions.

Un compte rendu de l'échange sera réalisé et diffusé aux personnes présentes et mise en ligne sur le site internet de la commune.